

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES ARC SUD BRETAGNE**



DATE de CONVOCATION  
28 JANVIER 2020

DATE d’AFFICHAGE  
10 FEVRIER 2020

NOMBRE de CONSEILLERS :  
En exercice : 36  
Présents : 28  
Votants : 33

L’an deux mille vingt,

le 4 février à dix-huit heure trente,

Le Conseil Communautaire dûment convoqué s’est réuni en session ordinaire à l’Office de Tourisme de Damgan en séance publique sous la présidence de Monsieur Bruno LE BORGNE, Président de la Communauté de Communes Arc Sud Bretagne.

Etaient Présents : MM. Bernard AUDRAN, - Patrick BEILLON, - Mmes Colette BENOIT, - Marie-Josée BONNET-LE DRESSAY, - MM. Joël BOURRIGAUD, - Jean-François BREGER, - Mmes Marie-Thérèse CABON, - Nathalie CALLE, - MM. Yoann COLPIN, - Michel CRIAUD, - Alain DANIEL, - Guy DAVID, - Mme Béatrice DENIGOT, - MM. Jean-Claude FOUCRAUT, - Jean-Louis GACHE, - Mmes Emmanuelle GONCALVES, - Bernadette GRIGNON, - MM. Alain GUIHARD, - Gérard GUILLOTIN, - Jean-Marie LABESSE, - Bruno LE BORGNE, - Denis LE RALLE, - Mmes Mireille LUCAS, - Odile ORJUBIN, - M. Jean-Pierre PRUNALT, - Mmes Régine ROSSET, - Christine SAVARY, - Maryvonne TATARD.

Etaient Absents Excusés : MM. Joseph BROHAN, - Christian DROUAL, - Mme Marie-Odile JARLIGANT, - M. Eric LIPPENS, - Mme Yvette LOUER, - MM. André PAJOLEC, - Pierre PRAT, - Bertrand ROBERDEL.

**M. Joseph BROHAN donne pouvoir à M. Michel CRIAUD**

**M. Christian DROUAL donne pouvoir à M. Jean-François BREGER**

**M. Eric LIPPENS donne pouvoir à Mme Béatrice DENIGOT**

**M. Bertrand ROBERDEL donne pouvoir à Mme Régine ROSSET**

**Mme Marie-Odile JARLIGANT donne pouvoir à Mme Nathalie CALLE**

Formant la majorité des membres en exercice.

M. Jean-Marie LABESSE a été élu Secrétaire.

**DELIBERATION N°24-2020 – TOURISME – COMMERCIALISATION DE PRESTATIONS TOURISTIQUES HORS DE LA ZONE  
D’INTERVENTION GEOGRAPHIQUE**

M. Jean-Marie LABESSE, Vice-président en charge du Tourisme, rappelle que par délibération n° 180-2019 du 17 décembre 2019, le Conseil Communautaire a approuvé la possibilité pour l’Office de Tourisme Communautaire de commercialiser des produits touristiques en dehors de son périmètre géographique et plus précisément sur les territoires de Redon Agglomération, Questembert Communauté et Oust à Brocéliande.

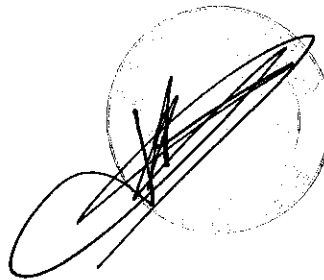
L’Office de Tourisme Communautaire souhaite développer ses liens de commercialisation avec deux nouveaux territoires voisins (Cap Atlantique, Golfe du Morbihan Vannes Agglomération) afin de faciliter l’accueil des visiteurs et d’améliorer leurs conditions de séjour.

Ce partenariat permettra d’envisager avec ces collectivités voisines une réelle démarche de commercialisation touristique (développement de produits groupes combinés à la journée par exemple) à l’échelle de ces trois territoires.

Au vu des éléments exposés ci-dessus, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, a l'unanimité :

- **AUTORISE** la commercialisation des produits touristiques du territoire d'Arc Sud Bretagne sur les territoires voisins,
- **AUTORISE** l'Office de Tourisme communautaire à commercialiser les produits touristiques situés sur les territoires de Cap Atlantique et Golfe du Morbihan Vannes Agglomération,
- **AUTORISE** le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pour Extrait Certifié Conforme,  
A Muzillac, le 12/02/20  
Le Président,

A handwritten signature in black ink is written over a circular stamp. The signature is stylized and appears to be a cursive name. The stamp is a faint, circular seal, likely an official stamp of the President of the Communauté de Communes.